

**CONSEIL COMMUNAL  
AUBONNE**

**Séance du mardi 25 juin 2013**

**20h15**

<u>Président</u>	M. Charles Gabella
<u>Secrétaire</u>	Mme Rose-Marie Regidor
<u>Scrutateurs</u>	M. Mathieu Félix Mme Evelyne Lenoble

42 Conseillers répondent à l'appel.

Sont absents :

Mmes Claudia Bobst, Catherine Berger, Nicole Gabella, Catherine Aellen, Catherine Milhaud, Anaïs Piguët, MM. Jean-Philippe Egger, Dominique Favre, Olivier Burnet, Alexandre Liardet, Patrick Schneiter, Patrice Ansermet, Christian Chevalier.

Se sont fait excuser :

Mmes Catherine Berger, Nicole Gabella, Catherine Aellen, Catherine Milhaud, Anaïs Piguët, MM. Jean-Philippe Egger, Alexandre Liardet, Patrick Schneiter, Patrice Ansermet, Christian Chevalier.

Mme Evelyne Lenoble officie en tant que scrutatrice, en remplacement de Mme Anaïs Piguët.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour tel que présenté est adopté à l'unanimité.

**1. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 mai 2013**

Le procès-verbal de la séance du 28 mai 2013 est adopté sans modification (2 abstentions).

**2. Communications du bureau**

Le bureau n'a pas de communication.

### **3. Rapports des commissions sur préavis No 6/13 – Les comptes 2012 et rapport de gestion**

M. Nils Piguet donne lecture du rapport de la commission de gestion. M. Pascal Lincio donne lecture du rapport de la commission des finances. M. le Syndic donne lecture des réponses de la Municipalité aux vœux.

En conclusion, la CoFin fait observer que la dégradation importante de la capacité d'autofinancement moyenne qui est en lien direct avec l'évolution des charges de l'Etat, influence fortement la marge de manœuvre financière dont nous disposons à terme. A cela s'ajoute le fait que, bien que nous disposions d'importantes liquidités, on constate une certaine stagnation des recettes fiscales, voire une baisse pour les impôts des personnes morales; à cet égard, l'embellie des rentrées fiscales des autres impôts de nature conjoncturelle ne doit pas faire illusion pour l'avenir. Les importants investissements auxquels nous devons faire face dans les prochaines années de la législature, dont certains ont été reportés jusqu'ici, devraient même aggraver ce constat.

Dans cet esprit, à l'instar des autres communes vaudoises, la CoFin ne peut que soutenir et encourager les démarches entamées par l'UCV et l'AdCV avec les autorités cantonales en vue d'un projet de convention sur une nouvelle répartition des charges canton-communes, propre à améliorer durablement la marge d'autofinancement sur laquelle notre commune, en particulier, devrait être en mesure de compter.

Sur la base de ce qui précède, la commission des finances, unanime, propose aux Conseillers d'accepter les comptes 2012 tels que présentés et d'en donner décharge avec remerciements à la Municipalité.

En conclusion, la CoGest, au terme de son mandat, a pu mesurer l'ampleur de la tâche de la Municipalité, constater l'ouverture de celle-ci et la bonne entente qui y règne. Notre Exécutif peut s'appuyer sur des chefs de service compétents et un personnel communal dévoué, que la CoGest profite de remercier pour son engagement.

La commission de gestion propose aux Conseillers de voter le décret suivant :

#### Le Conseil communal d'Aubonne

1. adopte
  - a) les comptes 2012 de la commune d'Aubonne faisant apparaître Fr. 27'184'662.50 aux recettes; Fr. 27'624'094.58 aux dépenses et bouclant ainsi après amortissements par un excédent de dépenses de Fr. 439'432.08;
  - b) le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de Fr. 35'223'002.87;
2. accepte la gestion de la Municipalité pour l'année 2012;
3. donne décharge de leur mandat à la commission de gestion et à la commission des finances.

Vœux de la CoGest et réponses de la Municipalité :

1. La Municipalité procède à un entretien effectif minimum de la salle de l'Esplanade pour une utilisation sécurisée, tant qu'une autre option ne s'est pas concrétisée.

Réponse : Pour la Municipalité, il est clair qu'un entretien minimum est nécessaire, en particulier pour la scène et l'alimentation électrique. Vœu accepté.

M. le Syndic répond à M. Piguet que la Municipalité va entreprendre les mesures d'urgence dans les meilleurs délais.

2. Les montants estimatifs des subventions indirectes pour les postes du sport, de la culture, des associations et de la piscine sont portés en annexe au rapport de gestion.

Réponse : Vœu accepté.

3. Un audit de sécurité informatique est effectué par une société tierce d'ici deux ou trois ans.

Réponse : La Municipalité est d'accord d'entrer en matière sur ce vœu sous réserve de la définition du périmètre de l'audit et des frais que celui-ci pourrait engendrer.

M. Vladimir Mange, membre de la sous-commission de la CoGest ayant étudié cet objet, insiste sur la nécessité de parer une éventuelle cyber-attaque. La commission se tient à disposition de la Municipalité pour plus de précisions. M. le Syndic accepte cette proposition et prendra contact avec la commission.

4. L'article 138 du règlement communal (concernant la taxe de surface à payer pour une place de stationnement non-construite) est appliqué.

Réponse : Il est vrai que cet article n'a pas été appliqué. D'une part parce que le montant de Fr. 2'000.- est faible (une place de parc souterraine coûte au minimum Fr. 30'000.-) mais surtout parce que la Municipalité attendait le nouveau RPGA (Fr. 20'000.-).

Cependant, la Municipalité accepte le vœu et appliquera l'art. 138 dès la délivrance des prochains permis.

M. le Syndic répond à M. Guy Maurer que cette taxe date de l'époque de la création du RPGA, en 1982.

A la demande de M. Thomas Buchanan, une évaluation de la "perte" due à la non perception de cette taxe depuis 1982 sera faite et M. le Syndic en communiquera le montant lors d'une prochaine séance.

5. La Municipalité active le projet Mobility de manière concrète.

Réponse : Ce vœu est également accepté et la commission énergie sera réactivée pour faire une proposition répondant aux besoins.

6. La communication de la Municipalité avec le Conseil communal et la population (journal, site, etc.) est améliorée.

Réponse : La Municipalité est consciente de l'importance de la communication tant avec la population que le Conseil communal. Elle tient à y apporter du soin. Pour ce faire, elle a d'ores et déjà augmenté de 20% le temps de travail de notre chargée de communication qui développera la réflexion dans le sens du vœu, qui est donc accepté.

M. le Syndic indique à M. Marcel Schwab que Mme Evelyne Lenoble est la chargée de communication.

Le président a ouvert la discussion après chaque réponse. Toutes les réponses aux vœux sont acceptées. La réponse au vœu n° 4 a été soumise au vote et acceptée avec 3 abstentions.

Le président ouvre la discussion sur le rapport.

La parole n'est pas demandée et le président procède au vote. A l'unanimité, les membres du Conseil communal adoptent les conclusions du rapport de la commission de gestion.

Le président remercie les commissions de gestion et des finances, ainsi que la Municipalité.

#### **4. Rapport de la commission sur préavis No 7/13 – Citoyen d'honneur à titre posthume**

Mme Catherine Zweifel donne lecture du rapport de la commission.

La commission émet le vœu que, pour preuve de reconnaissance envers Frank Jotterand, une plaque commémorative soit placée sur la maison de la Grande Rue qui l'a vu naître. Enfin, si une place ou, plus approprié encore, une salle de spectacle devait voir le jour, la commission propose que cette dernière porte le nom de Frank Jotterand.

En conclusion, persuadée que c'est traduire aussi les sentiments de nombreux Aubonnois et Aubonnoises à l'endroit de M. Franck Jotterand, la commission, à l'unanimité, prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- décerne la bourgeoisie d'honneur à titre posthume à Monsieur Frank Jotterand.

M. le Syndic déclare que la Municipalité adhère au vœu.

Le président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il fait voter l'assemblée. Le vœu est adopté à l'unanimité. Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées avec 1 abstention.

#### **5. Préavis No 8/13 – Rénovation du site de production horticole de la ville d'Aubonne**

M. le Municipal Eric Muller donne lecture du préavis municipal.

En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à procéder aux travaux tels que présentés;
2. autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet;
3. accorde un crédit de Fr. 594'000.- TTC pour la réalisation de ces travaux;
4. autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante ou, si nécessaire, à recourir à l'emprunt de tout ou partie du montant, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal;
5. autorise la Municipalité à amortir cet investissement comme suit :
  - prélèvement au "fonds de renouvellement et rénovation – compte n° 9281.13" Fr. 297'000.-
  - amortissement sur 10 ans par annuités égales Fr. 297'000.-.

Cet objet est transmis à une commission de cinq membres désignée par le bureau, soit :

Mmes et MM. Valérie André, Philippe Cretegny, Thierry Bertinotti, Sébastien Nyitrai, Nicole Gabella.  
Suppléants : Mme Claudia Bobst et M. Denis Berger.

Les Conseillers n'ont pas de remarque à formuler. Le président rappelle que chacun peut adresser par écrit ses observations à la commission.

## **6. Préavis No 9/13 – Mise en place du 30 km/h**

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral donne lecture du préavis municipal et présente un plan de situation au beamer.

En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. accorde un crédit de Fr. 345'000.- TTC pour la mise en place du 30 km/h;
2. autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet;
3. autorise la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante;
4. autorise la Municipalité à amortir cet investissement comme suit :
  - prélèvement au fonds de réserve "Zone 30 km/h et aménagements" Fr. 300'000.-
  - amortissement sur 3 ans par annuités égales de Fr. 15'000.-.

Cet objet est transmis à une commission de cinq membres désignée par le bureau, soit :

Mmes et MM. Serge Thorimbert, Alain Biedermann, Evelyne Lenoble, Philippe Tétaz, Catherine Aellen. Suppléants : MM. Alexandre Liardet et Jean-Daniel Aubert.

M. Pascal Lincio souhaite que la commission examine l'aspect esthétique des aménagements.

La zone 50 km/h étant déplacée en aval de la rte d'Allaman, M. Alain Biedermann demande s'il est envisageable d'aménager un passage piétons à l'intersection Rte de l'Etraz/Rte d'Allaman, ce qui ferait également ralentir le trafic. M. le Municipal de Mestral en prend acte; il en discutera avec la commission et, le cas échéant, transmettra une demande à l'Etat.

## **7. Préavis No 10/13 – Vente de 369 m2 pour la construction des derniers immeubles sur la parcelle 411 du Clos d'Asper**

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier donne lecture du préavis municipal.

En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

autorise la Municipalité à vendre 369 m2 issus du DP 1106 et de la parcelle 412 pour le prix de Fr. 750.-/m2.

Cet objet est du ressort de la commission achat et vente de terrains, dont le président rappelle la composition :

Mme Véronique Bezençon, M. Denis Berger, M. Olivier Burnet, Mme Anne-Marie Piguët, M. Alexandre Liardet et M. Nils Piguët en tant que président de la commission de gestion. Suppléantes: Mmes Denise Imesch et Catherine Aellen.

Mme Marie-Christine Saxer Studer demande si la commission peut émettre un souhait quant au genre d'appartements à concevoir, afin d'éviter la construction de logements inaccessibles pour la population

aubonnoise. M. le Municipal Crottaz signale que la mise à l'enquête a déjà eu lieu. Le projet, à but social marqué, prévoit des appartements de 2 ½ et 3 ½ pièces accessibles aux personnes à mobilité réduite.

## **8. Nomination du bureau 2013-2014**

### **Election du/de la président/e**

M. Pascal Lincio propose la candidature de M. Charles Gabella, qui accepte. Il n'y a pas d'autre présentation.

**M. Charles Gabella** est élu par applaudissements.

Les membres du Conseil, unanimes, acceptent cette manière de procéder.

M. Gabella remercie l'assemblée pour l'honneur qui lui est fait. Il s'engage volontiers pour une deuxième année.

### **Election du/de la vice-président/e**

M. Guy Maurer propose la candidature de M. Nicolas Rosat, qui accepte. Il n'y a pas d'autre présentation.

**M. Nicolas Rosat** est élu par applaudissements.

M. Rosat remercie l'assemblée pour sa confiance.

### **Election des scrutateurs**

Sont proposés :

Mme Evelyne Lenoble, Mme Catherine Milhaud, M. Sébastien Hirschi, M. Sébastien Nyitraï.

Bulletins délivrés	42
Bulletins rentrés	42
Bulletin nul	0
Bulletins valables	42
Majorité absolue	21
Bulletins blancs	0

Sont élus :

<b>Mme Catherine Milhaud</b>	29 voix
<b>Mme Evelyne Lenoble</b>	27 voix

### **Scrutateurs suppléants**

<b>M. Sébastien Hirschi</b>	14 voix
<b>M. Sébastien Nyitraï</b>	11 voix.

## **9. Communications de la Municipalité**

M. le Municipal Michel Crottaz explique comment la Municipalité et la commission consultative, sous la conduite du bureau GEA, appréhendent le PGA. Trois séances ont eu lieu. Les propositions, évaluations de perception, analyses de vision à long terme suscitent des réflexions qui permettent d'amener un maximum d'idées. L'urbanisation, les potentiels de développement et d'accroissement de la population, la protection du site, le rôle de la vie sociale, les implications d'un Centre régional ont, entre autres, été abordés. La synthèse des oppositions et des préavis des services de l'Etat sera traitée dans un deuxième temps. M. Lincio rend également compte du déroulement des séances tenues et du travail ardu auquel doit encore s'atteler la commission consultative.

Mme la Municipale Gisèle Burnet signale que plus de 650 personnes sont attendues au Chêne vendredi prochain pour les promotions. Par ailleurs, l'ASSAGIE prépare la rentrée scolaire, qui verra tous les élèves commencer à la même heure. Concernant les transports, les écoliers bénéficieront tous d'un abonnement sur quatre zones et utiliseront majoritairement les transports publics.

Mme la Municipale annonce en outre les prochains Aubonn'Apéro du vendredi soir, l'Abbaye d'Aubonne ce weekend, une fête champêtre le 1<sup>er</sup> août à l'Arboretum, en collaboration avec la commune de Montherod, pour célébrer la fête nationale.

M. le Municipal Eric Muller informe que la Commune recherche quelques jeunes sérieux et motivés, ayant terminé leur scolarité, pour prêter main forte au responsable de la déchetterie le samedi matin.

Concernant le trafic des camions, M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral fait savoir que la Municipalité, avec l'appui des députés Catherine Aellen et Jean-Marie Surer, a rencontré la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite pour lui expliquer la situation et revenir sur la demande d'achever (à long terme) l'axe Jura-Léman. A l'écoute, Mme Gorrite s'est montrée sensible à cette affaire qu'elle connaît. Le responsable du service des routes, également présent, a pour mission de sonder l'office fédéral des routes quant à ses intentions concernant les jonctions autoroutières; des nouvelles pourraient être données en septembre.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier déclare qu'après avoir fait l'objet d'une enquête préalable d'implantation, le dossier de construction scolaire au Chêne sera mis à l'enquête définitive dès la semaine prochaine. Situé à la place du local du dépôt de la voirie, le projet comprend 12 classes, un restaurant scolaire, une unité d'accueil de la petite enfance et un parking souterrain. Le préavis y relatif sera déposé à la rentrée.

## **10. Questions et vœux**

M. Rémy Senglet remercie la Municipalité pour les travaux entrepris sous les Halles.

Mme Saxer Studer remercie la Municipalité d'avoir fait bon accueil aux vœux énoncés par la CoGest et l'assure pouvoir compter sur la collaboration des Conseillers. Avec les informations données ce soir, la Municipalité a fait une belle démonstration de communication telle que préconisée par le dernier vœu.

En cette fin d'année politique, Mme la Municipale Burnet remercie le président, efficace, intéressé, curieux, critique mais constructif. Elle offre un choix de bouteilles à M. Gabella et à l'huissier, alors que M. le Syndic remercie la secrétaire en lui offrant des fleurs, sous les applaudissements de l'assemblée.

Le président lève la séance à 22h30 et invite l'assemblée à prendre le verre de l'amitié. La prochaine séance aura lieu le 3 septembre 2013.

**Au nom du Conseil communal**

**Le président**

**La secrétaire**

Charles Gabella

Rose-Marie Regidor